



Déclaration au CDEN du 06 février 2017

Le collectif Jean-Moulin rassemble des organisations syndicales représentant les personnels et des associations de parents d'élèves ainsi que les DDEN, tou-te-s réuni-e-s par le souci de défendre le collège Jean-Moulin, et (au-delà), le service public d'éducation sur l'agglomération chartraine.

Depuis votre présentation du projet de fermeture du collège Jean-Moulin, lors de CDEN du 3 novembre 2015, nous nous n'avons pas changé de position et nous continuons à nous opposer à la fermeture, même provisoire, de ce collège pour exiger un transfert de murs à murs.

L'action de notre collectif va désormais dans le même sens que celle de Madame la rectrice d'académie qui ne valide pas cette fermeture.

Depuis novembre 2015, la question de l'avenir de ce collège bouleverse le fonctionnement de la communauté éducative sur l'ensemble de l'agglomération chartraine. Annoncée comme effective au 1^{er} septembre 2016 puis 2017, présentée comme une fermeture transitoire pour un an, puis pour 3 voire 4, sans inscription budgétaire pour la construction d'un nouveau collège, cette fermeture était motivée dans un courrier initial de la mairie par les projets de la Cosmetic Valley, projet démenti dernièrement. Tous ces soubresauts, au gré de l'humeur des édiles locaux et de l'évolution des rapports de force internes aux collectivités locales, ne sont pas acceptables ! Et maintenant, publiquement, des élus locaux accusent directement les services de l'Education Nationale de ne pas accompagner leurs décisions.

Monsieur le Préfet, votre mission première n'est-elle pas de garantir l'ordre public et l'intérêt général ? Alors, intervenez !

Intervenez pour ramener la sérénité dans la communauté éducative chartraine, chez nos collègues, les élèves et leurs familles. Exercez votre contrôle de légalité à l'égard de la délibération prise par le conseil départemental d'Eure-et-Loir le 12 décembre dernier. Car cette délibération ne peut être considérée comme légale : la sectorisation des collèges de l'agglomération chartraine ne peut pas exclure un collège qui, comme vous l'avez rappelé aux parents d'élèves récemment, n'est pas fermé puisque vous n'avez été saisi d'aucune demande de fermeture. Informez donc les personnels, les familles, les élèves mais aussi les élus locaux que le collège Jean-Moulin accueillera ses élèves le 1^{er} septembre 2017. La communauté éducative de l'agglomération toute entière requiert votre soutien, votre engagement à ses côtés.